



## Commune de Rochefort

### Procès-verbal de la séance du Conseil général du jeudi 19 mars 2026, 20h00

**Présidence :** Philippe Burri (PLR)

Le Président ouvre la séance à 20h03 et souhaite la bienvenue aux membres du Conseil communal, aux conseillères et conseillers généraux, au personnel de l'administration, au public et à la presse. Cette réunion est précédée d'une présentation du bureau Christe et Gyga SA relative à la desserte actuelle et future de la Commune par les transports publics. La séance du soir a lieu à l'éco-hôtel de l'Aubier en raison des travaux en cours en salle Cotencher. Il remercie l'Aubier pour son accueil.

Le Président signale qu'il a reçu la démission de Nairi Sevhonkian (PLR) qu'il tient ici à remercier pour son engagement.

Le Président nous rappelle que la séance est enregistrée selon l'Art. 3.14.4 du Règlement général de Commune (RgC) pour faciliter au secrétaire la rédaction du procès-verbal. Il informe que l'enregistrement sera supprimé au plus tard six mois après l'approbation du procès-verbal. Il demande si quelqu'un s'oppose à cet enregistrement. Personne ne se manifeste.

## 1. Appel

Téo Linares, secrétaire, procède à l'appel. **19 membres sont présents** (1 siège vacant suite à la démission de Nairi Sevhonkian)

| PLR                     | Les Vert-e-s      | GER               |
|-------------------------|-------------------|-------------------|
| Aeberhard Cyril         | Desaules Marc     | Barraud Véronique |
| Berton Cyril            | Hoessrich Rebekka | Bossion Gaetan    |
| Burri Philippe          | Lang Marjorie     | Jeannin François  |
| Frasse Prisca           | Linares Téo       | Mayet-Gros Joanna |
| Küffer Pascal           | Möckli Philippe   | Regis Nicolas     |
| Nussbaum Jacques-Roland | Rilliot Joël      | Vermot Jean-Marie |
| Querido Francisco       |                   |                   |

**Sont excusé-e-s :** Maytain Sophie (Vert-e-s), Renaud Ludovic (PLR), Ducommun Jonas (Vert-e-s)

**Conseil communal :** Thierry Gougler, Catherine Pointet, Christian Reber, François Beutler et Marc-Alexis Grétilat

L'ordre du jour modifié et accepté est donc le suivant :

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du Conseil général du 12 décembre 2025
3. Désignation de l'organe de révision pour les exercices 2025, 2026 et 2027
4. Rapport du Conseil communal au Conseil général à l'appui d'une demande de crédit d'engagement de CHF 98'000.00 relative à l'établissement d'un Plan général d'alimentation en eau potable (PGA)
5. Communications du Conseil communal
6. Questions et interpellations
7. Divers

## 2. Procès-verbal de la séance du 12 décembre 2025

|                       |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
|-----------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| J. Nussbaum (PLR)     | Le groupe PLR relève qu'en page 5, au point No 5, sous l'intervention de Thierry Gougler (CC), le montant de réparation du démarreur du Lindner n'est pas de CHF 10'776.00 mais de CHF 1'076.00. Il remercie les auteurs du procès-verbal, très complet, qui sera accepté.                                                                 |
| J. Mayet-Gros (GER)   | Le groupe du GER remercie les auteurs du procès-verbal pour sa qualité et signale toutefois deux petites erreurs, soit la date du procès-verbal figurant en pied de page et, en page 7, premier paragraphe, il convient d'écrire « 2004 » et non « 2024 ». Sous réserve de ces modifications, le groupe du GER acceptera le procès-verbal. |
| J. Rilliot (Vert-e-s) | En page 3 du procès-verbal, 4 <sup>ème</sup> paragraphe en partant du bas, l'auteure de l'intervention était Rebekka Hoessrich (Vert-e-s) et non Téo Linares (Vert-e-s). Outre cette modification, le Groupe des Vert-e-s accepte ce procès-verbal et remercie ses auteurs.                                                                |
| Président             | Considérant que les modifications susmentionnées sont apportées au procès-verbal, il passe au vote de celui-ci.                                                                                                                                                                                                                            |

Le procès-verbal proposé est **accepté à l'unanimité (18 voix pour)**.

## 3. Désignation de l'organe de révision pour les exercices 2025, 2026 et 2027

|                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
|--------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Président          | Demande si quelqu'un dans l'assemblée s'oppose à l'entrée en matière. Ce n'est pas le cas. Il passe dès lors la parole aux groupes.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| P. Frasse (PLR)    | Le groupe PLR accepte l'arrêté proposé.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| V. Barraud (GER)   | Le groupe du GER accepte le rapport et l'arrêté proposés et, de par-là, la désignation de la fiduciaire T. Beuret SA en qualité d'organe de révision pour les exercices 2025 à 2027.                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| M. Lang (Vert-e-s) | Le groupe des Vert-e-s acceptera l'arrêté proposé. En sa qualité de commissaire financière, elle regrette que ladite commission n'ait pas été incluse dans le processus de choix de l'organe de révision (consultation, préavis).                                                                                                                                                                                                                             |
| C. Reber (CC)      | Le Conseil communal remercie le législatif pour l'acceptation de cette proposition. Il admet volontiers une omission au niveau de la non consultation de la Commission financière (CFin) et s'en excuse. Celle-ci est notamment due au changement de raison sociale de l'organe de révision qui a généré un processus de désignation plus hâtif que de coutume. A l'avenir, un tel cas de figure ne se reproduira pas et la CFin sera associée à la démarche. |
| Président          | La parole n'étant plus demandée, il procède à la lecture de l'arrêté qui est accepté par <b>à l'unanimité (18 voix)</b> .                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |

## 4. Rapport du Conseil communal au Conseil général à l'appui d'une demande de crédit d'engagement de CHF 98'000.00 relative à l'établissement d'un Plan général d'alimentation en eau potable (PGA)

|                     |                                                                                                                                                                                                            |
|---------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Président           | Demande à l'assemblée si quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière. Tel n'est pas le cas, il passe dès lors la parole aux groupes.                                                                          |
| J. Mayet-Gros (GER) | Remercie le Conseil communal pour la production du plan du réseau, en format A3, déposé sur les places ce soir. Ainsi, la lecture et la compréhension de notre réseau s'en trouvent grandement facilitées. |



- J. Nussbaum (PLR) A l'occasion de la séance du groupe PLR, une interrogation s'est posée : est-il possible de ne pas répercuter les charges d'amortissements et d'intérêts de cet investissement sur le seul compte de l'eau ? En effet, celui-ci concerne presque prioritairement la défense incendie si l'on se réfère aux problématiques de dimensionnement des conduites et des réservoirs. Dans l'hypothèse où l'affectation exclusive de la dépense à la rubrique « Approvisionnement en eau potable » relève d'une directive cantonale, il est suggéré de s'opposer à cette pratique, pourquoi pas en sollicitant certains députés.
- J. Nussbaum (PLR) S'interroge sur l'opportunité de profiter de cette étude pour examiner la problématique juridique inhérente à la propriété foncière des sources d'eau située sur notre territoire. En effet, est-il normal que notre Commune soit péjorée au quotidien par les zones de protection des eaux (interdictions : géothermie, réservoir d'hydrocarbures et contraintes en lien avec les constructions), ce sans contrepartie financière.
- G. Bossion (GER) Le groupe du GER remercie le Conseil communal pour son rapport complet qui témoigne d'une volonté de disposer d'une vision à long terme concernant le réseau d'eau potable. Le groupe du GER émettra une seule question : pourquoi maintenant et pas avant ?
- M. Desaulles (Vert-e-s) Le groupe des Vert-e-s s'associe à la position du GER exprimée ci-avant. Il salue les démarches engagées en vue de pouvoir bénéficier des subventions cantonales (SENE, ECAP). L'outil qui sera réalisé nous permettra d'aller de l'avant dans le dossier de l'alimentation en eau potable de notre Commune. En conséquence, les Vert-e-s accepteront le rapport et l'arrêté proposés.
- M. Desaulles (Vert-e-s) Suggère d'associer la Commission communale de l'énergie et de l'environnement (CEE) à ce projet. Il faut en effet savoir que celle-ci s'est déjà penchée sur la question et a déjà quelques pistes de réflexions qu'elle pourrait partager.
- F. Beutler (CC) Remercie pour l'accueil réservé à ce rapport. S'agissant des deux questions émises par le groupe PLR, il est difficile d'y répondre au pied levé. Néanmoins, il peut d'ores et déjà apporter les éléments de réponse suivants : a) le PGA sera subventionné par l'ECAP (protection incendie) à raison de 15%. Cette participation couvre en grande partie un dimensionnement de conduite supérieur à ce qui est nécessaire pour la stricte alimentation en eau potable. Le fait de scinder le crédit en deux, respectivement eau potable / protection incendie, aurait un impact proportionnel sur le subventionnement de l'ECAP. Sur le fonds, c'est le législateur qui a souhaité instaurer la notion d'autofinancement de certains comptes, dont l'eau ou encore l'épuration. Si l'on peut ainsi discuter du bien-fondé d'une telle base légale, il convient de considérer que celle-ci est à ce jour applicable. Le Conseil communal entend respecter la législation en vigueur tout en précisant que si une disposition légale n'est pas pertinente, il appartient alors au législateur de la modifier. b) S'agissant de la propriété des sources, il faut savoir que deux des trois sources exploitées au quotidien par les villes de La Chaux-de-Fonds et Neuchâtel sont situées sur notre territoire. S'il est pertinent de se poser la question « foncière/juridique », il relève que la convention de fourniture d'eau avec la Ville de Neuchâtel sera revue en 2026 (prise d'eau sur l'aqueduc). Rochefort bénéficie d'un droit d'eau relativement important, sans doute pour une raison foncière. La nouvelle convention nous sera favorable selon toute vraisemblance, ce du fait de notre proximité avec lesdites sources. La priorité du Conseil communal consiste ainsi à consolider le rapport contractuel avec Neuchâtel. Une fois la convention signée, rien n'empêche de se renseigner (avis de droit) tel que suggéré par Jacques-Roland Nussbaum (PLR).
- F. Beutler (CC) A la question du groupe du GER « pourquoi maintenant et pas avant ? », il y répond comme suit : la commune de Rochefort va au-devant d'importants investissements en lien avec son infrastructure, notamment souterraine mais également au niveau de ses réservoirs. Le travail réalisé ces deux dernières décennies s'est limité à l'entretien du réseau. A présent, il convient de franchir une étape en vue pérenniser notre alimentation en eau potable. Dans le cadre de ses réflexions initiales, le Conseil communal s'est vite rendu compte que l'expertise de spécialistes était nécessaire et inévitable. En résulte la présente demande de crédit soumise à l'approbation du législatif. Le PGA constitue la fondation d'un futur crédit cadre et, tel que le demande Marc Desaulles (Vert-e-s) la Commission de l'énergie et de l'environnement (CEE) sera associée à ce projet.

Président La parole n'étant plus demandée, il procède à la lecture de l'arrêté qui est accepté par à l'unanimité (18 voix).

## 5. Communications du Conseil communal

- F. Beutler (CC) Non sans satisfaction, il nous informe que la demande de permis de construire inhérente à la réhabilitation de l'usine du Plan de l'Eau, propriété de la Société électrique du Val-de-Travers SA au sein de laquelle Rochefort est actionnaire (3%), n'a fait l'objet d'aucune opposition durant sa mise à l'enquête publique. Dès 2028-2029, celle-ci devrait pouvoir produire de l'électricité hydraulique. Assurément une excellente nouvelle en matière de transition énergétique.
- M.-A. Grétilat (CC) Dans le cadre de la révision du Plan d'aménagement local (PAL), les travaux se poursuivent au sein de la commission ad hoc, bien épaulée par nos prestataires, RWB SA et Planisphaera. Dans les prochaines semaines, une version modifiée du PAL sera soumise au Canton, pour préavis. Un retour de ce dernier est attendu pour la fin de l'année. Une séance d'information publique sera par ailleurs organisée dans le courant du mois de mai 2026. Le travail du Groupe Nature de Rochefort (inventaire des arbres) reprendra quant à lui ce printemps. En résumé, le projet suit son cours et le Conseil communal est satisfait de son évolution.
- T. Gougler (CC) Le projet d'esplanade de la Place du Collège, élément principal de la requalification de cette dernière, est actuellement mis à l'enquête publique. Le Conseil communal a décidé de dissocier les deux phases du projet (esplanade et écopoint/parking) afin de ne pas retarder le projet. Il semble en effet que le projet de parking/écopoint puisse faire l'objet d'oppositions. Des discussions sont en cours avec les riverains en vue de trouver des solutions pour le parking et l'écopoint, un compromis étant espéré dans l'intérêt des différentes parties.
- T. Gougler (CC) Le permis de construire relatif à la réfection de la salle Cotencher a été délivré. Les travaux ont d'ores et déjà débuté. Ceux-ci devraient être finalisés pour la fête des écoliers 2026, agendée fin juin prochain.
- C. Pointet (CC) Au niveau du cercle scolaire de Cescole, les travaux engagés suivent leur cours, ce dans le respect du planning établi et de l'enveloppe budgétaire allouée. Au chapitre des bonnes nouvelles, une importante subvention dédiée aux infrastructures sportives d'importance régionale a été obtenue. Celle-ci se monte à CHF 2,53 mios.

## 6. Questions et interpellations

- J. Nussbaum (PLR) Demande si le Conseil communal a eu connaissance des démarches d'un prénommé Jonas Leutwiler, autoproclamé roi de Suisse, qui cherche à profiter d'une faille de la loi pour s'arroger la propriété foncière de certains biens-fonds. Pour l'heure, l'intéressé a acquis, pour un prix somme tout modique, des surfaces de l'ordre de 100'000 m2. Notre Commune est-elle concernée et peut-elle être impactée ?
- T. Gougler (CC) Cette personne semble être active depuis peu sur Neuchâtel. Or, de mémoire, notre Commune pourrait être concernée par un seul bosquet isolé. Sur le plan cantonal, le Conseil d'Etat s'est opposé à toutes acquisitions dans notre Canton, décision qui sera certainement contestée en justice. A l'heure actuelle, difficile donc de dire si notre Commune sera impactée par les démarches de cette personne. Le Conseil communal sera attentif à la question.

## 7. Divers

- J. Rilliot (Vert-e-s) Le Groupe Nature de Rochefort entreprendra ce samedi une action de taille dans le verger Lunin (Vieille-Fontaine). Celle-ci portera sur une taille de formation et de restauration. Toute personne intéressée est la bienvenue.



- T. Linares  
(Vert-e-s) Nous informe que la prochaine séance du Conseil général du 25 juin prochain correspondra à sa dernière séance au sein du législatif rochefortois. En effet, il devra quitter son logement actuel de Chambrélieu et déménagera de ce fait.
- Président En date du 19 avril prochain, les Sociétés locales de Rochefort (SLR) tiendront un stand, pour le compte de la Commune, à l'occasion de l'inauguration du tunnel de la Clusette. Il invite toutes et tous à y participer.
- Président Le samedi 27 juin 2026, date de la sortie traditionnelle du Conseil général, conduira les participants à la visite de l'usine du Plan de l'Eau, située dans le Gorges de l'Areuse. Une présentation du projet de réhabilitation de l'usine hydro-électrique est prévue. Le repas de midi se tiendra quant à lui dans le « chalet Viteos » situé entre l'usine et Moyats et Champ-du-Moulin.
- Président Comme c'est devenu une tradition, il nous présente deux parcours du projet TransRochefort, à savoir l'itinéraire « La Chenille – La Sagneule », agrémentée de superbes points de vue (Rochefort – Grattes-de-Bise – Les Vernes – La Chenille – Prés-Devant – Grande-Sagneule – La Cernia, 13km, 639m de dénivelé) et le parcours « des anneaux ouest » (Brot-Dessous – place pique-nique des Charbonnières – Fretereules – Champ-du-Moulin – Moyats – Brot-Dessous).
- Président Arrivé au terme de l'ordre du jour de cette séance, le président remercie les membres du législatif, le Conseil communal, le personnel communal, ainsi que le public et la presse pour leur présence.

La séance est levée à 20h40.

Rochefort, le 11 juin 2026

Le président :

Le secrétaire :

Philippe Burri

Téo Linares

